



**SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN
DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX
ET INSTITUTIONS SIMILAIRES**

Rabat, 14 – 16 octobre 2008

DÉCLARATION FINALE

1. Les représentants des Conseils économiques et sociaux (CES) et institutions similaires, auxquels s'associent les représentants des organisations de la société civile des partenaires euro-méditerranéens ne disposant pas de CES ou d'institutions similaires, réunis sur la base du mandat donné par la Déclaration de Barcelone de 1995, adressent leurs vifs remerciements à Sa Majesté Mohamed VI, Roi du Maroc, pour le haut patronage qu'il a bien voulu accorder au Sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires. Ils saisissent cette occasion pour remercier Sa Majesté pour le message royal adressé aux participants du Sommet qui souligne l'intérêt porté par le Maroc au rôle joué par les Conseils économiques et sociaux en tant qu'acteurs majeurs dans le renforcement d'un réseau d'échanges et de coopération entre les acteurs de nos sociétés civiles respectives, œuvrant dans les domaines du développement économique, social, culturel, écologique et humain.
2. Au cours de ce Sommet, les délégations issues de l'ensemble des pays partenaires, du Comité économique et social européen (CESE) et de la majorité des États membres de l'Union européenne ont abordé les questions relatives à la participation de la société civile au "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée", à la liberté d'association et au renforcement des structures participatives dans les pays partenaires, à la dimension sociale des relations entre l'Union européenne et les pays partenaires, à l'accès des femmes à la vie économique et sociale et à la mise en place d'un espace de libre-échange dans la région.

Les participants ont adopté les recommandations suivantes:

Les participants:

Sur la participation de la société civile au "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée"

3. prennent note du lancement du "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée" lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008, dans le but de donner un nouvel élan aux relations euro-méditerranéennes. Ils invitent les États membres de l'UE et les partenaires Euromed à veiller à ce que cette nouvelle initiative s'appuie sur les réalisations du partenariat

.../...

euro-méditerranéen en lui donnant un contenu plus concret notamment par la réalisation de projets;

4. soutiennent la volonté de donner une visibilité accrue aux relations entre l'Union européenne et les pays partenaires méditerranéens et de promouvoir les réformes visant à renforcer la gouvernance et la démocratie participative;
5. rappellent que la Déclaration de Barcelone de 1995 invite le Comité économique et social européen à prendre l'initiative d'établir des liens avec ses homologues et avec des organismes équivalents dans les pays partenaires méditerranéens, ce qui l'a amené à créer un réseau de coopération des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires. Ce réseau se réunit chaque année pour un Sommet;
6. regrettent que les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires n'aient pas été impliqués dans le processus de consultation sur la mise en place du "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée" et ce, d'autant plus, que le succès de cette initiative dépendra de la participation active de la société civile et notamment du secteur privé;
7. affirment que le réseau de coopération des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires est disposé à collaborer étroitement avec les instances du "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée" et à jouer un rôle actif dans la proposition, la promotion et le suivi des projets tant au niveau national que régional;
8. proposent que le réseau de coopération des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, avec le Comité économique et social européen, dispose d'une véritable représentation dans les instances du "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée", permettant aux organisations de la société civile d'être informées et de participer aux décisions les concernant;

Sur la liberté d'association, la promotion des droits de l'Homme et le renforcement des structures participatives dans les pays partenaires

9. accueillent avec satisfaction la reprise dans les objectifs du "Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée" de la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, mais insistent sur la nécessité impérieuse d'assurer une mise en œuvre réelle de ces principes dans l'ensemble des pays concernés, à l'aide de mesures garantissant les droits économiques et sociaux;
10. insistent sur le nécessaire respect des droits de l'Homme et de l'état de droit dans tous les pays. Ils demandent également le respect de la légalité et des libertés individuelles et publiques fondamentales;
11. rappellent que l'existence de groupes sociaux librement constitués dans les différents secteurs de la société civile est indispensable à la démocratisation des pays du partenariat Euromed; demandent, par ailleurs, de mettre en place des programmes de renforcement des capacités des

organisations de la société civile dans les pays partenaires, afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans le partenariat euro-méditerranéen;

12. invitent les pays partenaires qui n'ont pas une structure consultative de la société civile au niveau national à favoriser, par un soutien approprié, la mise en place de telles structures qui soient autonomes et représentatives d'une large majorité de la société civile. Ces structures doivent pouvoir s'exprimer de façon indépendante et disposer des ressources nécessaires à leur fonctionnement. Les participants appellent également l'Union européenne à soutenir un tel développement. Ils demandent, en outre, la reconnaissance officielle des Conseils économiques et sociaux récemment créés, notamment celle du Conseil économique et social palestinien;
13. se réjouissent de la création d'un Conseil économique et social en Jordanie et encouragent les parties prenantes à le rendre opérationnel dans les plus brefs délais. Les participants soutiennent également les efforts menés en Égypte visant à mettre en place un Conseil économique et social;
14. se félicitent de la décision de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, annoncée lors de la séance d'ouverture de la session parlementaire, le 10 octobre 2008, de mettre en place le Conseil économique et social, institution constitutionnelle ayant pour objectif de donner un contenu concret aux choix majeurs du Maroc en matière de développement. Cette décision viendra renforcer le système des instances consultatives marocaines dans différents domaines;
15. attirent l'attention des institutions de l'UE sur l'importance de soutenir les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires existants dans les pays partenaires. Ces Conseils doivent être autonomes dans l'exercice de leur rôle important pour garantir le dialogue et la concertation au niveau national entre les différents groupes de la société (représentants des organisations patronales, syndicats, agriculteurs, consommateurs, ONG, ONG de femmes et réseaux de l'économie sociale etc.). Ils invitent également leurs gouvernements à prendre en compte leurs initiatives concernant les réformes économiques et sociales;
16. réaffirment que les Conseils économiques et sociaux dans les pays partenaires peuvent jouer un rôle actif dans le suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la politique européenne de voisinage et des accords d'association. Ils proposent de faire, au niveau national, un suivi régulier de ces politiques et de présenter les résultats de leurs travaux aux Sommets annuels des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires;
17. souscrivent à la nécessité de donner une continuité à la coopération et aux activités, telles que la proposition des Conseils économiques et sociaux palestinien et israélien, d'entreprendre des actions conjointes concernant les droits des travailleurs palestiniens et la promotion des échanges d'expériences, notamment entre les jeunes palestiniens et israéliens, en vue de développer la compréhension mutuelle;

Sur la dimension sociale des relations entre l'Union européenne et les pays partenaires

18. estiment que l'ensemble des initiatives, programmes et projets développés dans le cadre du partenariat Euromed, de la politique européenne de voisinage et du "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée", devrait tenir compte de la dimension sociale, élément essentiel pour le développement durable des pays partenaires;
19. considèrent nécessaire de promouvoir des politiques actives de l'emploi et de renforcer les services publics de l'emploi. Ces politiques doivent contribuer à la création d'emplois de qualité, à la réduction de l'économie souterraine et ainsi à l'amélioration de la situation des groupes les moins favorisés. Ils estiment également nécessaire de prêter une attention particulière aux questions des migrations et de la libre circulation des personnes;
20. considèrent qu'il y a lieu de définir et de développer une stratégie intégrée pour l'emploi, qui comporte des objectifs précis tant pour la région que pour les différents pays. Ils estiment que, pour mettre en place une telle stratégie, suivie d'actions concrètes, un effort financier accru est nécessaire de la part de l'Union européenne;
21. affirment qu'une participation active de la société civile, et notamment des partenaires économiques et sociaux, à la définition et à la mise en œuvre des politiques, programmes et projets relatifs à la dimension sociale, permettrait d'assurer une plus grande efficacité à ces initiatives;
22. estiment qu'il convient d'encourager la négociation collective et le dialogue social entre des partenaires sociaux puissants et autonomes. Dans ce contexte, les participants soutiennent Business Med et le Forum syndical Euromed dans leurs efforts visant à mener un dialogue à l'échelle euro-méditerranéenne. Ce dialogue est de plus en plus nécessaire au regard des conséquences prévisibles de la mondialisation, de la compétition croissante et des réformes économiques;
23. proposent la création d'un réseau chargé du suivi de la mise en œuvre de la dimension sociale des relations entre l'UE et les pays partenaires, réseau dans lequel seraient représentés les organisations de la société civile des pays du partenariat Euromed;
24. se félicitent de la tenue de la Conférence ministérielle sur l'emploi les 9 et 10 novembre 2008 et considèrent comme essentielle la participation des partenaires économiques et sociaux de la région Euromed au suivi des conclusions de cette conférence. Ils demandent aux ministres en charge des Affaires sociales et de l'emploi de présenter un programme de travail concret ainsi qu'un agenda du développement social qui réponde aux besoins spécifiques de la région;

Sur l'accès des femmes à la vie économique et sociale

25. approuvent sans réserve que la Conférence ministérielle d'Istanbul de 2006 ait établi des priorités concernant l'amélioration de la condition des femmes dans la région euro-méditerranéenne et se félicitent que le réseau de coopération des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, avec le Comité économique et social européen, ait été associé au suivi de la mise en œuvre du programme de travail. Dans ce cadre, ils réitèrent les recommandations adoptées lors du dernier Sommet Euromed des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Athènes de 2007 et notamment la nécessité d'assurer un respect des engagements formulés dans le programme de travail;
26. proposent d'établir un plan d'action pour assurer la participation des femmes des pays partenaires dans les domaines social, culturel, économique et environnemental. Ce plan d'action comprendra des mesures précises, y compris de discrimination positive, pour développer l'éducation, la participation des femmes au marché du travail, notamment en promouvant l'esprit d'entreprise des femmes et en facilitant leur accès à la recherche, à l'innovation et au financement. Ces actions confèreraient aux femmes une reconnaissance en tant que ressource précieuse et essentielle face aux défis mondiaux;
27. recommandent que la représentation des femmes dans les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires et dans les organisations de partenaires économiques et sociaux soit mieux assurée;
28. regrettent que l'égalité des genres ne soit pas clairement rappelée dans le cadre du "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée". Insistent pour que cet aspect figure explicitement et soit appliqué systématiquement dans la mise en œuvre des politiques, et ce dans une perspective stratégique;
29. entendent poursuivre l'activité du groupe d'étude sur les "facteurs facilitant l'accès des femmes à la vie économique et sociale", afin d'approfondir d'autres aspects de la condition des femmes dans la région Euromed;

Sur la mise en place d'un espace de libre-échange dans la région Euromed

30. reconnaissent que la libéralisation des échanges est, sous certaines conditions, un facteur de développement et soutiennent, dans ce cadre, les efforts visant à mettre en place un espace de libre-échange dans la région Euromed;
31. soulignent que le commerce est une condition indispensable, mais pas suffisante, pour le développement durable des pays et que les négociations des accords de libre-échange devraient intégrer des dispositions d'ordre social et environnemental qui optimiseront la dimension des accords en faveur du développement;

32. se félicitent du progrès des négociations, notamment en ce qui concerne les produits agricoles, et soulignent l'importance d'accompagner cette ouverture des marchés par des mesures visant au développement rural, à l'amélioration de la productivité agricole et au développement des produits de qualité;
33. demandent que les organisations de la société civile, et notamment les Conseils économiques et sociaux, soient régulièrement informés sur l'avancement des négociations et puissent faire des contributions. Ces organisations devraient également être associées au suivi de la mise en œuvre des accords;
34. demandent la réalisation d'études d'impact sur les effets économiques, sociaux, environnementaux et culturels des accords de libre échange en associant étroitement les représentants de la société civile et notamment les Conseils économiques et sociaux;
35. affirment que l'intégration régionale, sud-sud, entre les pays partenaires, est fondamentale pour rendre l'ensemble de l'espace économique plus attrayant pour les investissements et se félicitent dans ce cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Agadir. Ils encouragent les autres pays partenaires à rejoindre ce processus d'intégration. Ils insistent également sur l'importance d'accompagner cet accord par le développement des infrastructures, des ressources humaines, des réformes fiscales et de la bonne gouvernance, et la promotion des petites et moyennes entreprises afin d'améliorer les conditions d'échanges et d'investissement;
36. soutiennent la proposition de créer un mécanisme de facilitation du commerce qui améliorerait les échanges d'information concernant les opportunités commerciales et d'investissement entre les opérateurs économiques dans la région euro-méditerranéenne et se félicitent de l'initiative Invest in Med;
37. se félicitent de l'invitation adressée au secteur privé de participer aux Conférences ministérielles sur le Commerce et de participer à la définition de l'agenda commercial, mais insistent sur l'importance d'associer également les autres acteurs économiques et sociaux à ces rencontres, afin d'assurer la véritable prise en compte des dimensions sociale et environnementale des accords;
38. expriment leur préoccupation quant aux effets de la crise financière actuelle et de ses impacts négatifs potentiel sur le financement du développement de la région;

Sur le programme de travail 2009-2010

39. décident que, pour le Sommet de 2009, les thèmes suivants seront traités:
 - a) Changement climatique et Méditerranée: défis environnementaux et énergétiques.
 - b) Pour une stratégie économique et de l'emploi, fondée sur une société de la connaissance dans la région Euromed.

- c) Participation effective de la société civile des pays partenaires méditerranéens, dans le contexte des changements démographiques et culturels, à l'avenir du processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée.
40. décident que les travaux préparatoires pour élaborer un rapport sur "La formation professionnelle comme facteur de compétitivité et de création d'emplois: priorités des agents économiques et sociaux" débiteront en 2009. Ce rapport sera présenté lors du Sommet de 2010.
41. et décident également, à la demande des représentants de la délégation du Maroc, et dans l'attente de la création d'un Conseil économique et social dans ce pays, d'entamer une réflexion sur la question *du développement et du droit de consommateurs dans l'espace Euromed.*

LES PARTICIPANTS DU SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES SE PROPOSENT DE PRÉSENTER LA PRÉSENTE DÉCLARATION À LA 10^e CONFÉRENCE EUROMED DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES LES 3 ET 4 NOVEMBRE 2008 À MARSEILLE, FRANCE.

*

* *